

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;
1 représentant de la commune de Plouézec.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-147**FINANCES : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le budget primitif 2023 ;
Vu la nomenclature comptable M4 ;

I. UNE DECISION MODIFICATIVE EQUILIBREE, A CREDITS BUDGETAIRES CONSTANTS, TRADUISANT UN NECESSAIRE REEQUILIBRAGE ENTRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin d'allouer au plus juste les moyens financiers nécessaires à la réalisation du plan de charge de la direction de l'eau et de l'assainissement, notamment dans un contexte spécifique lié à la préparation du déploiement de la gestion unifiée en régie du service de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2024, il est proposé d'**augmenter les dépenses de fonctionnement, en chapitre 011, de + 175.000 €.**
Cette augmentation de + 175.000 € s'explique par :

- La réévaluation à la hausse de l'enveloppe budgétaire dédiée au contrôle de branchements, qui nécessite **+ 100.000 €** en compte *611 Prestations de Services* ;
- L'augmentation des frais d'études et recherches, notamment en raison des missions réalisés par des bureaux d'études concernant l'accompagnement de l'agglomération vers le déploiement de la gestion unifiée en régie du service assainissement, soit **+ 49.000 €** en compte *617 Etudes et Recherches* ;
- Le remboursement de sommes dues aux communes au titre de conventions villes-agglomérations, et ce avec un effet de rattrapage pour certaines conventions de plusieurs années : soit une augmentation de **+ 26.000 €** en compte *62871 Remboursement de frais – à la collectivité de rattachement*

La section de fonctionnement devant être strictement équilibrée, l'augmentation des dépenses de fonctionnement de **+ 175.000 €** est ici strictement équilibrée par la diminution de **- 175.000 €** du virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte d'ordre D023 = R021)).

II. UN PROGRAMME 2023 D'INVESTISSEMENT REEVALUE A 8.425.000 €, ET REDEPLOYES ENTRE OPERATIONS AFIN D'ETRE AU PLUS PROCHE DES BESOINS

L'équilibre de la présente décision modificative du budget annexe repose ainsi sur la réduction de 175.000 € du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui constitue une dépense d'ordre pour la section de fonctionnement, et une recette d'ordre pour la section d'investissement. Les recettes de la section d'investissement diminuant de 175 000 €, il est donc nécessaire, toutes choses égales par ailleurs, de réduire l'ensemble des dépenses d'investissement prévues en 2023 dans le PPI du budget annexe Assainissement, de 175.000 €.

Si cette diminution semble importante, elle ne représente néanmoins qu'une réduction de 2% des crédits d'investissement votés à ce titre au moment du BP 2023, à 8,6 M€. L'enveloppe dédiée à la réalisation du programme d'investissement 2023 est donc modifiée à la marge, évoluant de 8.600.000 € à 8.425.000 € après la DM n°1. Cette diminution est ventilée entre plusieurs opérations d'investissement, et, notamment, sur les opérations de réhabilitation des postes de relèvement (AP36), sur l'enveloppe de travaux pour l'opération de PONT-EZER (AP39), et sur l'enveloppe de travaux pour l'opération de la STEP de PONTRIEUX (AP75), en cohérence avec l'actualisation des calendriers opérationnels. Pour autant, les crédits de paiement de l'opération AP38 RENOUELEMENT DE RESEAUX sont revus à la hausse : **+ 190.000 €.**

Au-delà d'un simple réajustement entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement, la présente DM est ainsi l'occasion de réajuster les enveloppes budgétaires entre les chapitres 20 (Frais d'études préalables), 21 (Réseaux et services d'assainissement, travaux terminés avant le 31/12/2023), et 23 (Travaux en cours). Ainsi, l'enveloppe budgétaire dédiée aux frais d'études préalables est revue en très nette augmentation (+468.149 €), de même que l'enveloppe dédiée à l'acquisition de mobilier (+150.000 €).

AP – Nom de l'opération d'investissement	Proposition budgétaire en DM 1	Commentaires
AP33 - MOBILIER	+ 150.000 €	Acquisition Mobilier
AP34 - ETUDES	Chapitre 20 +468.149 € Chapitre 23 – 468.149 €	Etudes préalables à travaux (études avant-programme, AMO) Reventilation des crédits budgétaires sur le chapitre Frais d'études
AP35 - EXTENSION REGIE	+ 10.000 €	Augmentation du compte 2315 – Installations, matériels, outillages
AP36– REHABILITATION POSTES DE RELEVEMENT	Chapitre 21 + 5.000 € Chapitre 23 -230.000 €	Réajustement à la baisse de l'enveloppe de travaux dans les PR en fonction de l'avancée des chantiers
AP38-RENOUVELLEMENT RESEAUX	Chapitre 21 +50.000 € Chapitre 23 +140.000 €	Augmentation de + 190.000 € de l'enveloppe travaux sur cette opération
AP39-PONT EZER	Chapitre 23 – 150.000 €	Décalage des crédits de 2023 à 2024 (enveloppe travaux)
AP75-REHABILITATION PONTRIEUX	Chapitre 23 – 150.000 €	Décalage des crédits de 2023 à 2024 (enveloppe travaux)

III. MAQUETTE BUDGETAIRE SYNTHETIQUE

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chap.011 - Augmentation Charges de fonctionnement	175 000,00 €		
D042 - Virement à la section d'investissement	-175 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
AP 33 - Mobilier - chapitre 21 - compte 2184	150 000,00 €		
AP34 Etudes - chapitre 20 - compte 2031	468 149,27 €		
AP34 Etudes - chapitre 23 - compte 2315	-468 149,27 €		
AP35 Extension Régie - chapitre 23 - compte 2315	10 000,00 €		
AP36 Réhabilitation postes de relèvement - chapitre 21 - compte 21562	5 000,00 €		
AP36 Réhabilitation postes de relèvement - chapitre 23 - compte 2313	-230 000,00 €		
AP38 Renouvellement Réseaux - chapitre 21 - compte 21532	50 000,00 €		
AP38 Renouvellement Réseaux - chapitre 23 - compte 2313	140 000,00 €		
AP39 Pont Ezer - chapitre 23 - compte 2313	-150 000,00 €		
AP75 - Réhabilitation Pontrieux - chapitre 23 - compte 2313	-150 000,00 €	R123 - Virement à la section d'investissement	-175 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-175 000,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-175 000,00 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'approuver la présente décision modificative, qui s'équilibre à 0 € en section de fonctionnement et à - 175.000 € en section d'investissement.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

A blue ink signature of Hervé Rannou, written in a cursive style.